

Révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)



Qu'est-ce qu'un PGMR ?

C'est un outil de planification territoriale visant à faciliter la mise en commun des services et des décisions régionales afin d'assurer une gestion des matières résiduelles (GMR) concertée et coordonnée. La *Loi sur la qualité de l'environnement* oblige les municipalités régionales de comté (MRC) à établir et à réviser un PGMR tous les 7 ans. Or, au plus tard à la date du 5^e anniversaire de l'adoption du PGMR, la MRC doit adopter un projet de plan révisé. Pour la MRC de Matawinie, cette date est le **27 janvier 2022**. La MRC aura ensuite deux ans pour soumettre ce projet de plan modifié à un processus de consultation publique et à une analyse de conformité par RECYC-QUÉBEC.

Le PGMR révisé devra prendre en compte les objectifs du nouveau plan d'action 2019-2024 :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité annuelle de matières éliminées par habitant
- Recycler 60 % des matières organiques
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal
- Recycler 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)

Tout en respectant les 7 orientations actuelles de GMR du Conseil de la MRC :

1. Informer, sensibiliser et éduquer (ISÉ) à la GMR
2. Responsabiliser tous les acteurs GMR du territoire
3. Hausser la performance GMR des municipalités
4. Optimiser les coûts de GMR
5. Respecter la hiérarchie des 3RV-E
6. Améliorer le suivi quantitatif de la GMR du territoire
7. Instaurer un programme de surveillance et de suivi du PGMR

Un PGMR vise tous les secteurs et s'adresse à l'ensemble des acteurs de la GMR d'un territoire. La MRC de Matawinie désire donc prendre le pouls de ces différents acteurs, et ce, en amont des travaux de révision. C'est pourquoi la **MRC invite la population, les villégiateurs, les industries, les commerces et les institutions (ICI) ainsi que les entreprises du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) à compléter un court sondage. Ainsi, vos principaux enjeux et priorités en GMR pourront être considérés dès le début des travaux de révision.**

La GMR au Québec

Le gouvernement du Québec énonce ses orientations et ses stratégies de GMR dans sa politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Celle-ci s'accompagne d'un plan d'action quinquennal qui fixe des objectifs quantitatifs et présente les mesures prévues pour les atteindre.

La GMR est un domaine en mouvance stimulé par l'urgence de contrer les changements climatiques et de protéger l'environnement et ses ressources. Ainsi, en 2020, le gouvernement a fait plusieurs annonces et publications importantes dont :

- La stratégie de valorisation de la matière organique
- Le projet de loi 65 sur la modernisation de la consigne et de la collecte sélective

La GMR en Matawinie

Le PGMR de la MRC doit contribuer à mettre en œuvre les objectifs et orientations du gouvernement selon sa réalité territoriale propre, c'est-à-dire :

- Un vaste territoire et une faible densité de population
- Un phénomène important de villégiature (la population de certaines municipalités double en saison estivale)
- La présence d'un immense territoire non organisé (TNO)
- Peu de concurrence entre les fournisseurs de services GMR
- Les performances municipales GMR qui stagnent
- L'essoufflement des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) municipales
- L'impacts des ICI sur les performances municipales

Bien que la MRC ait la charge de la planification de la GMR à l'échelle territoriale, la responsabilité d'offrir les services GMR aux citoyens est dévolue aux municipalités. La majorité d'entre elles a signé des ententes avec des entreprises privées ; par contre certaines municipalités réalisent elles-mêmes ces services en régie interne. De plus, la GMR en Matawinie est composée d'un amalgame de différents acteurs, intervenants et équipements qui, malgré leurs modèles de gestion et leurs objectifs différents, doivent cohabiter et évoluer ensemble. Voilà quelques-uns des grands défis de la GMR sur le territoire matawinien !

Portrait du secteur résidentiel

Collectes des déchets domestiques

- Les 15 municipalités du territoire sont desservies
- Quatre municipalités effectuent les collectes en régie interne et 11 sont sous ententes privées
- Il n'y a aucun site d'élimination des déchets dans la MRC, mais présence de sites privés à proximité

Collectes des matières recyclables

- Les 15 municipalités du territoire sont desservies
- Trois municipalités effectuent les collectes en régie interne et 12 sont sous ententes privées
- Il n'y a aucun centre de tri dans la MRC, mais présence de centres privés et d'OBNL à proximité
- Ces centres valorisent jusqu'à 80 % des matières municipales reçues

Collecte des matières organiques

- 9 municipalités (sur 15) offrent des collectes de porte en porte (toutes les collectes sont privées)
- 2 municipalités ont opté pour la promotion du compostage domestique (Sainte-Émélie-de-l'Énergie et Saint-Zénon)
- Les matières récupérées sont traitées par compostage

Écocentres

- 14 municipalités sont desservies par un écocentre
- 9 écocentres sont municipaux et 4 sont privés

Résidus domestiques dangereux (RDD)

- La MRC a un programme de récupération permanent constitué de 15 aires de stockage municipales et du Centre de transfert

Boues de fosses septiques et municipales

- Il y a 11 systèmes municipaux de traitement ou d'épuration sur le territoire
- Les 15 municipalités ont un programme de suivi des preuves de vidange des fosses septiques (chaque année, environ 30 % des 30 600 fosses sur le territoire sont vidangées)
- Plusieurs fournisseurs privés de services de vidange des fosses septiques opèrent sur le territoire
- Le taux de valorisation des boues de fosses septiques est estimé à 100 % (plusieurs sites de traitement à proximité)

Portrait des secteurs ICI et CRD

- Plusieurs entreprises du secteur ICI et CRD sont présentes sur le territoire
- Certaines participent à la GMR du territoire en offrant des services spécifiques: transporteurs, centres de tri de matériaux CRD, location de conteneurs, etc.
- Peu d'informations sont disponibles quant à leur performance en GMR
- La grande majorité des ICI est desservie par les collectes municipales de porte en porte

Les mesures du PGMR

Le PGMR 2017-2021 de la MRC de Matawinie prévoit 49 mesures dont voici l'estimation partielle de leur niveau de mise en œuvre en 2019 ([rapport complet 2019](#)).

Mesures réalisées à 100 %

- Analyser et mettre en place de nouveaux modèles de gestion des matières résiduelles
- Favoriser les regroupements municipaux en GMR
- Outiller les municipalités pour l'élaboration des appels d'offres en GMR
- Poursuivre les programmes de récupération des RDD et des résidus de textile
- Créer un canal de communication en GMR (MRC-municipalités)
- Réaliser des collectes d'encombrants pour le TNO

Mesures réalisées à plus de 75 %

- Évaluer différents modèles de gestion des boues municipales et de fosses septiques
- Évaluer la possibilité d'inclure les ICI dans les collectes municipales
- Faire la promotion de la récupération hors foyer

Mesures réalisées à environ 50 %

- Améliorer le suivi quantitatif des écocentres
- Implanter la collecte des matières organiques
- Encourager le compostage domestique
- Sensibiliser les ICI à une meilleure GMR

Mesures réalisées à moins de 50 %

- Augmenter la valorisation des matières récupérées
- Encourager le réemploi
- Faire la promotion des ressourceries
- Améliorer les services aux écocentres
- Faire la promotion des synergies de GMR
- ISÉ (banques d'outils, endroit de stockage, graphisme)
- ISÉ spécifique aux villégiateurs

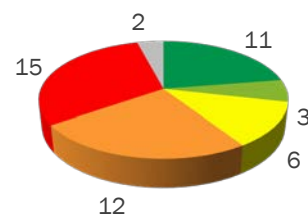
Mesures non débutées

- Sensibiliser les ICI (lieux échanges, partenariats, reconnaissance, bonnes pratiques, services offerts)
- Sensibiliser les entreprises du secteur CRD
- Trouver de nouveaux débouchés pour certaines matières récupérées (opportunités d'affaires, répertoire)

Mesures abandonnées

- Instaurer un droit de regard (élimination sur le territoire de déchets provenant d'ailleurs)
- Séparer les encombrants des collectes de déchets

Mise en oeuvre du PGMR 2017-2021 en 2019



Performances GMR 2019 (préliminaires)



SECTEUR RESIDENTIEL

Taux de récupération - matières recyclables : 66 %
Se rapproche de l'objectif de 75 % fixé par le plan d'action 2019-2024



Taux de récupération - matières organiques : 31 %
Encore loin de la cible provinciale de 60 %

Taux global d'élimination : 49 %
Taux global de récupération : 51 %

Le taux global de récupération est passé de 41 % (2013) à 51 % (2019).



SECTEUR ICI

Le taux global de récupération est passé de 37 % (2013) à 51 % (2019).

C'est le secteur ICI qui a connu la plus importante amélioration de sa performance



SECTEUR CRD

Le taux global de récupération est resté stable à 78 % (entre 2013 et 2019).

Le secteur CRD est encore le champion des trois secteurs



PERFORMANCE TERRITORIALE

Pour l'ensemble du territoire, le taux global de récupération est passé de 55 % (2013) à 68 % (2019).

Tous secteurs confondus, il y a beaucoup plus de matières résiduelles récupérées et valorisées que de déchets enfouis.

La révision du PGMR

Modifier pour s'adapter

La présente démarche se veut un exercice de révision. À ce titre, la MRC ne doit pas faire table rase du précédent PGMR, mais plutôt mettre à jour les données et modifier certaines mesures afin de s'adapter aux changements et tendances qui surviennent en GMR au Québec. Ainsi, des modifications sont à prévoir afin de :

- Tenir compte de la modernisation des systèmes de consignation et de collecte sélective
- Contre le gaspillage alimentaire
- Optimiser les éco-centres, comme prévu au programme des redevances à l'élimination (voir mesure 14 du plan d'action 2019-2024).

Une démarche planifiée et concertée

Voici les principales étapes de la révision du PGMR ainsi que leur échéancier.

Sondage auprès des acteurs externes (enjeux et priorités)	Février 2021
Tournées des municipalités	Février 2021
Adoption des orientations et priorités par le Conseil de la MRC	Mars 2021
Travaux du Comité technique PGMR	Mars à décembre 2021
Adoption d'un projet de PGMR révisé par le Conseil de la MRC	Au plus tard le 27 janvier 2022
Consultation publique	Printemps 2022
Modification du projet de PGMR révisé, le cas échéant	Été 2022
Analyse de conformité par RECYC-QUÉBEC (120 jours)	Automne 2022
Adoption d'un règlement édictant le PGMR révisé	Au plus tard le 27 janvier 2024



La révision du PGMR vous intéresse ?
Vous avez des questions portant sur la gestion des matières résiduelles en Matawinie ?

Nadia Maheu, conseillère GMR
MRC de Matawinie
Téléphone : 450-834-5441, poste 7034
nadiamaheu@matawinie.org

